

Motion au CA du Lycée Elie Faure du 26/11/20

Le weekend dernier le lycée Mauriac a connu un changement d'administration et l'annonce de procédures disciplinaires envers 3 collègues enseignants pour des actions liées aux E3C en janvier et février dernier, lors des mouvements d'opposition à la réforme du Lycée.

Le Sgen-CFdt Aquitaine avec les adhérent.e.s et les sympathisant.e.s mobilisé.e.s a lui aussi, à cette époque, manifesté son mécontentement face à la mise en place de la réforme du Bac, que nous appelions pourtant depuis longtemps mais selon d'autres modalités.

A ce jour, nous estimons que l'urgence de l'actualité sanitaire et ses répercussions pédagogiques, professionnelles, psychologiques et plus largement sociétales devraient être la principale préoccupation de cet automne dans l'Education Nationale. Le temps de l'apaisement n'est-il pas venu ?

Pourtant les procédures disciplinaires sont lancées, et elles suivent un protocole précis qui doit être le garant de règles établies pour préserver les droits des collègues. Ces procédures doivent permettre à nos collègues de pouvoir faire toute la lumière sur leurs actions et ainsi les aider à se défendre. Le Sgen-CFdt veillera avec une attention toute particulière à ce que nos collègues puissent s'exprimer librement, que leur droit à se défendre soit garanti en toute transparence.

Enfin, pour le Sgen-CFDT Aquitaine, le droit de grève ne saurait souffrir de manquements au respect de sa mise en œuvre, l'inverse serait attaquer ce droit et l'affaiblir.

Les élus des personnels Sgen-Cfdt et Sympathisant.e.s au CA du lycée Elie Faure